

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 20 janvier 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIE, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET (départ en cours de séance), Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSÉS : Vanessa BROCHARD qui donne pouvoir à Damien MECHINEAU, Bruno JAUNET qui donne pouvoir à Nicolas GILLIER (après son départ).

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint.

Madame le MAIRE présente ses vœux au Conseil pour l'année 2023, pour une poursuite de l'engagement municipal plein de projets et de confiance réciproque.

Madame le MAIRE salue la mémoire de Monsieur Joseph PETIT, décédé le 22 décembre 2022, qui a été président de l'AFAFAF pendant 50 ans et conseiller municipal pendant 2 mandats.

Madame le MAIRE remercie la présence du Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo, Jean-Guy CORNU, venu présenter le rapport d'activité 2021 de l'Agglomération.

Madame le MAIRE dit qu'elle est très heureuse de la présence du Président pour la présentation de ce rapport. L'Agglomération est très présente dans la vie de tous les habitants de Vieillevigne, et la présentation du rapport est l'occasion de balayer son action et de se rendre compte que l'Agglomération, « c'est nous », il n'y a pas d'opposition, c'est un bloc local qui cherche des solutions.

Madame le MAIRE lit les pouvoirs.

Morgane BONNET est désignée secrétaire de séance étant donné que Bruno JAUNET va devoir quitter la séance avant son terme.

Le PV du Conseil du 8 décembre 2022 est adopté sans observations à l'unanimité.

Madame le MAIRE salue la présence de la presse.

1 - Présentation du rapport d'activité de Clisson Sèvre Maine Agglomération

Monsieur le PRESIDENT remercie le Conseil pour l'accueillir et salue les propos d'introduction de Madame le MAIRE.

Monsieur le PRESIDENT dit qu'il est allé dans toutes les communes pour essayer de bien faire comprendre que l'Agglomération est bien une collectivité gérée par des élus municipaux et que les décisions et orientations sont prises par ces élus de terrain. Elle n'est pas au-dessus des communes, mais au même niveau et travaille au service des communes et de ses habitants.

Monsieur le PRESIDENT dit qu'il peut y avoir parfois des incompréhensions, et qu'il est à la disposition du conseil pour répondre à leurs questions.

Monsieur le PRESIDENT dit que le caractère atypique du territoire de l'Agglomération, au croisement de trois autres territoires, est à ses yeux une richesse. Il précise avoir des échanges réguliers avec des élus de ces territoires car il y a des points communs.

Monsieur le PRESIDENT dit qu'en début du mandat il y a eu des échanges avec la Métropole sur la question notamment des mobilités, du fait de la proximité des communes le plus au nord. Pour l'instant c'est au stade d'esquisse, mais le souhait est de poursuivre ce dialogue.

Monsieur le PRESIDENT présente l'organisation et le fonctionnement du Conseil communautaire. Il rappelle les compétences de l'Agglomération, obligatoires et facultatives et dit que le développement de l'intercommunalité a permis à toutes les communes de disposer d'une offre d'équipements comparable.

Monsieur le PRESIDENT explique que la compétence Gemapi est déléguée aux syndicats de rivière, pour une question de cohérence dans la gestion des cours d'eau dans leur intégralité.

Monsieur le PRESIDENT détaille la prise de compétence Cycle de l'eau.

Monsieur le PRESIDENT explique la particularité de la distribution d'eau potable, qui ne génère pas de recettes et n'a pas de budget annexe. Il est donc difficile d'identifier les dépenses rattachées. L'Agglomération a décidé d'élaborer un schéma directeur sur tout le cycle de l'eau, pour pouvoir ensuite arbitrer sur la prise en charge des dépenses. Il précise qu'il faudra beaucoup en parler en deuxième partie de mandat, le Vice-président en charge étant le maire de Saint Hilaire de Clisson Monsieur Dennis THIBAUD.

Monsieur le PRESIDENT invite le Conseil à feuilleter le PCAET (Plan Climat Aire Energie Territorial) « qui prend des engagements très engageants (je fais exprès d'utiliser cette expression) » et a été voté à l'unanimité. Il dit que le PCAET comporte des engagements très forts et a été validé par les Services de l'Etat.

Monsieur le PRESIDENT dit que pour la compétence culture, depuis le début du mandat Le Quatrain développe son programme « Hors les murs », qui est à ses yeux très important.

Monsieur le PRESIDENT dit que 7 millions d'euros de l'Agglomération ont été investis sur les liaisons vélos, pour permettre aux citoyens de prendre un peu moins la voiture s'ils le souhaitent. Il précise dire « un peu », car dans les territoires ruraux il n'est pas possible de se priver de voiture, elle est nécessaire au quotidien.

Monsieur le PRESIDENT présente les grandes masses du budget, et la réparation des dépenses en fonction des compétences. Il précise que l'enjeu est de garder un budget qui reste le plus simple possible, avec difficulté car le budget principal abonde presque tous les budgets annexes.

Monsieur le PRESIDENT dit que lors du dernier exercice financier le seuil des 100 millions d'euros a été franchi, en raison essentiellement de la reprise des budgets assainissement.

Monsieur le PRESIDENT dit que la situation financière est saine, dans des marges normales, mais il faut garder une vision prospective pour ne pas se laisser déborder.

Monsieur le PRESIDENT évoque la taxe Gemapi, et explique qu'il a été décidé de mettre en place une taxe au vu des investissements qu'il va falloir faire, pour la reconquête de la qualité de l'eau, assez dégradée en Loire Atlantique. Il y aura beaucoup d'investissements à faire dans les années à venir, c'est une obligation légale pour les collectivités. Cette taxe est plafonnée à 40 euros par habitant. Les intercommunalités commencent à la lever car la compétence eau est lourde en besoin d'investissements. Il souligne l'importance du travail à faire, car les impératifs de qualité sont de plus en plus importants, et donc les impératifs de traitement deviennent plus coûteux.

Monsieur le PRESIDENT présente l'organigramme des services et le nombre d'équivalents temps plein (ETP).

Monsieur le PRESIDENT présente le Service Développement économique, et explique que la raréfaction des terrains oblige à penser un développement économique différent. Il dit que l'atout du territoire est d'afficher une très grande vitalité économique, et présente les chiffres d'installation et des emplois créés.

Monsieur le PRESIDENT présente la compétence tourisme, avec la ville de Clisson comme locomotive. Demain, les élus se pencheront sur la poursuite du développement de cette compétence, qui représente un vrai enjeu économique.

Monsieur le PRESIDENT présente le service Voirie et réseaux divers, une compétence aussi en devenir avec l'application du décret tertiaire.

Monsieur le PRESIDENT explique que le Service Urbanisme Habitat, qui instruit les ADS (autorisations du droit du sol), est un service exclusivement fait pour les communes car ce n'est pas une compétence communautaire. Il dit que ce service va au-delà de ce que faisaient avant, les services de l'Etat, pour mieux accompagner les communes.

Monsieur le PRESIDENT dit que le SIG (système d'information géographique) est une donnée ressource pour les communes, avec la cartographie des équipements et des réseaux, travaillant en lien avec le service Urbanisme et les services communaux.

Monsieur le PRESIDENT présente le service Transports mobilité, un service majeur sur le territoire notamment pour les transports scolaires, dont l'Agglomération est autorité organisatrice. Il souligne que la contribution des familles couvre seulement une faible partie des dépenses, le service étant essentiellement financé par le budget de l'Agglomération. Il dit que c'est un atout d'avoir le train sur le pôle clissonnais, pour attirer des agents qui vivent dans la métropole. Une étude de préfiguration est lancée pour mettre en place un petit réseau de transports nouveaux. Il souligne que les besoins en matière de transports scolaires sont appelés à augmenter.

Bruno JAUNET demande quel pourcentage du coût du service est financé par la participation des familles.

Monsieur le PRESIDENT précise qu'il s'agit de 16 %.

Monsieur le PRESIDENT présente le service Cycle de l'eau, qui est appelé à devenir le chapitre financier le plus important de l'Agglomération. La police de l'eau des services de l'Etat est de plus en plus exigeante. Il faut donc des agents qui puissent exiger aux délégataires l'application pleine des engagements des contrats. Il y a aussi l'obligation de la mise aux normes des équipements d'assainissement individuel.

Damien MECHINEAU demande s'il y a une explication au fait qu'en 2021 les recettes sont bien supérieures aux dépenses.

Monsieur le PRESIDENT explique que 2021 est une année de transition, les investissements n'étant pas encore faits. Mais, de toutes façons, sur ce service, il y aura toujours un excédent pour pouvoir financer les investissements

Monsieur le PRESIDENT présente le service déchets. Ce service a l'obligation légale d'être à l'équilibre. Une augmentation tarifaire a été nécessaire. Il explique que les coûts de traitement augmentent tandis que les aides diminuent. Enfin, les volumes des apports en déchetterie explosent d'année en année. Il souligne la rigueur dans la gestion du service.

Monsieur le PRESIDENT dit qu'à l'avenir il faudra se pencher sur la réduction des déchets produits, notamment des emballages. L'enfouissement sera interdit, il y aura des taxes de l'Etat punitives.

Sylvain MOULET dit que les emballages ne pourront pas disparaître car ils contiennent des informations obligatoires pour les consommateurs. Il demande si les lois ne sont pas contradictoires.

Monsieur le PRESIDENT répond que c'est vrai, mais qu'une réduction des emballages reste possible, même si c'est en effet compliqué.

Damien MECHINEAU dit que lors de l'achat d'un gros équipement électroménager ou meuble, le consommateur paye dans le prix le traitement de cet emballage.

Monsieur le PRESIDENT précise que ces recettes ne sont pas perçues par l'Agglomération.

André LEBRETON demande pourquoi les passages en déchetterie ne sont pas facturés.

Monsieur le PRESIDENT dit qu'à partir de 2023, il y a un nombre de passages limités inclus dans le forfait, et ensuite des passages payants.

Madame le MAIRE dit qu'aujourd'hui le constat est que la hausse des tarifs fait beaucoup de mécontents, et le rôle des élus est d'expliquer les raisons de cette évolution. Pour l'avenir, les orientations ne pourront que passer par une réduction des déchets.

Sylvain MOULET dit qu'il a reçu des appels de Vieillevois qui se demandent pourquoi les bacs distribués actuellement sont pucés, ayant la crainte d'être facturés à l'avenir.

Monsieur le PRESIDENT précise que ce n'est pas l'objectif des puces électroniques sur les bacs. Les puces sont là pour mieux identifier les erreurs de tri, pour faire de la pédagogie auprès des ménages.

Sylvain MOULET dit qu'il ne croit pas que dans la réalité les agents de ramassage puissent le faire.

Sophie PACE dit que les agents de ramassage de déchets sont compétents et investis et peuvent faire cette identification au moment de vider les bacs.

Sylvain MOULET demande s'il y aura des amendes.

Monsieur le PRESIDENT dit que ce n'est pas l'objectif.

Monsieur le PRESIDENT présente les services Patrimoine et PCAET.

Monsieur le PRESIDENT présente le service Familles. Il rappelle que les communes se sont prononcées en début de mandat pour le maintien de cette compétence à l'Agglomération. Ce service participe à l'attractivité du territoire.

Monsieur le PRESIDENT présente la compétence équipements aquatiques, dont l'objectif premier est l'apprentissage de la nage.

Madame le MAIRE rappelle qu'en 2021 il y a eu encore des périodes de confinement, par conséquent le nombre d'entrées est faible. Ce n'est pas une année de référence.

Monsieur le PRESIDENT présente la compétence culture.

Monsieur le PRESIDENT présente les services Direction générale, finances, commande publique et services juridiques, ressources humaines, communication et informatique.

Monsieur le PRESIDENT dit que les liens communes-Agglomération lui tiennent particulièrement à cœur, pour travailler ensemble pour le bien des habitants.

Monsieur le PRESIDENT présente les réalisations du mandat. Il dit que la phase de stabilisation de l'Agglomération et l'élaboration du projet de territoire, en première partie du mandat, a été très fortement perturbée par l'épidémie covid.

Sylvain MOULET demande s'il pourrait y avoir des compétences ou projets communs avec les territoires voisins.

Monsieur le PRESIDENT répond que des projets communs peut-être pas, mais si des mises en cohérence sur les compétences majeures, comme les mobilités. Sur d'autres comme le développement économique, il reste une concurrence entre territoires. Mais il y a une volonté de ne pas rester chacun dans son coin.

Madame le MAIRE dit que sur le mandat précédent, les échanges étaient réels car il s'agissait pour tous de la structuration de nouvelles intercommunalités suite à des fusions.

Monsieur le PRESIDENT dit que le schéma vélo est regardé en cohérence sur ce qui se passe dans les collectivités voisines, par exemple les circuits de Vieilleville avec ceux de la Vendée.

Madame le MAIRE remercie le président d'être venu présenter l'activité de l'Agglomération. Il est important de prendre conscience du rôle que les élus ont auprès des habitants en tant que vecteurs d'information et porteurs de bons messages.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité et des comptes administratifs de la Communauté d'agglomération.

Monsieur le PRESIDENT de Clisson Sèvre et Maine Agglo quitte le Conseil.

Bruno JAUNET quitte la séance donnant pouvoir à Nicolas GILLIER.

2 - Marché Travaux de voirie – Rue du Château d'eau et Allée de la gare – Avenant n°1

Madame le MAIRE présente le marché et les prix contractualisés en octobre 2021 pour l'aménagement de la rue du Château d'eau et de l'allée de la gare.

Madame le MAIRE dit que l'entreprise COLAS – Agence Gadais titulaire du marché s'est rapprochée de la mairie pour solliciter une révision des prix pour la deuxième phase du chantier.

Madame le MAIRE dit que le contexte inflationniste justifie cette nouvelle application de l'indice d'évolution des prix pris en compte dans le marché.

Sylvain MOULET demande pourquoi on n'attend pas la facture finale avant de signer l'avenant.

Madame le MAIRE répond que l'avenant indique les modalités d'application de l'indice qui sera publié par l'Insee plus tard, et permet de terminer ce travail administratif dès maintenant, car les travaux sont terminés.

Myriam VERDIE dit que l'autorisation de signature de cet avenant permettra ainsi de régler les factures dès la publication de l'indice sans attendre le prochain Conseil municipal.

Question adoptée à l'unanimité

3 - Création poste permanent - Communication

Madame le MAIRE explique que le poste existe déjà sous forme de contrat. La personne qui l'occupe aujourd'hui va partir et le recrutement d'un nouvel agent est en cours.

Madame le MAIRE dit que cette première année a permis de structurer le poste, et sa création peut désormais être formalisée. La création du poste permet de donner de la visibilité et des perspectives à l'agent qui sera recruté, car elle permet de proposer un contrat de 3 ans en cas de recrutement d'un contractuel.

Madame le MAIRE dit que c'est un poste à 28 heures/semaine.

André LEBRETON demande si la personne recrutée va rester à 28 heures ?

Nelly BACHELIER dit qu'on ne peut jamais savoir si une personne va rester sur un poste, mais que le contrat de 3 ans permet justement de donner plus de visibilité.

Madame le MAIRE dit que le poste avait été prévu avec des missions et des perspectives, et l'année 2022 a conforté son intérêt.

Marie-Françoise VALIN dit que c'est un poste qui correspond bien aux besoins.

Nelly BACHELIER dit que si la commune souhaite communiquer largement avec toute la population de tous âges, il faut du temps.

Sylvain MOULET dit que personnellement il trouve que la commune est trop petite et que ces missions devraient être externalisées. Ceci permettrait de continuer en cas d'arrêt maladie ou congé maternité. Il est nécessaire de faire des économies.

Agnès MARTIN-HERBOUILLER dit qu'en externalisation ça ne coûterait pas moins cher.

Nelly BACHELIER dit qu'avec un agent à la mairie la réactivité est bien supérieure en cas d'urgence sur la commune.

Sylvain MOULET demande ce qu'il se passe si l'agent est en arrêt maladie.

Nelly BACHELIER dit que les absences peuvent affecter tous les postes à la mairie.

Evelyne RAULET dit que l'avantage qu'elle voit, notamment pour la communication, et qu'elle a constaté, avec l'agent actuellement en poste, est que c'est une personne qui s'investit à 100% dans la vision des choses impulsée par la mairie.

Sylvain MOULET dit que le problème est que c'est difficile d'être spécialiste de tous les domaines de la communication.

Sophie PACE dit que la remarque est intéressante et qu'il en sera tenu compte dans le futur recrutement.

Question adoptée à la majorité avec 25 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIE, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON ; 2 voix CONTRE de André LEBRETON et Sylvain MOULET

4 - Mise en place d'une mutuelle communale – Autorisation de signature de convention

Marie-Françoise VALIN dit que la mise en place de la mutuelle communale est proposée par la Commission Vie sociale – Solidarité, avec l'objectif de proposer une couverture santé adaptée, car des frais de santé trop élevés peuvent faire tomber dans la précarité.

Marie-Françoise VALIN dit que le rôle de la commune est de servir d'intermédiaire entre les adhérents potentiels rencontrés au service social ou au CCAS. Au niveau des tarifs les habitants sont encouragés à faire jouer la concurrence, et les mutuelles partenaires posent des contrats à un prix le plus adapté possible.

Evelyne RAULET demande s'il y a un tri des personnes qui pourraient en bénéficier.

Marie-Françoise VALIN dit qu'il n'y a aucune négociation des prix ni participation financière de la commune.

Evelyne RAULET comprend que la mairie sert de relais.

Myriam VERDIE dit que si une personne se présente en mairie disant qu'elle a des difficultés à avoir une mutuelle, on va la diriger vers les deux mutuelles partenaires.

Madame le MAIRE dit que parfois des habitants pensent ne pas pouvoir avoir une mutuelle, l'incitation de la mairie peut les faire aller vers une mutuelle pour avoir une protection adaptée à leurs besoins.

Madame le MAIRE dit que les mutuelles se sont engagées moralement aussi pour proposer des tarifs rigoureusement étudiés.

Evelyne RAULET dit qu'elle a du mal à saisir ce qu'il sera apporté de plus aux Vieillevignois.

Sophie PACE dit que souvent les mutuelles font des propositions très standardisées. Avec ces conventions c'est un engagement des mutuelles à proposer des contrats essentiels, adaptés aux besoins de l'adhérent.

Agnes MARTIN-HERBOUILLER dit qu'il ne faut pas oublier que la cible, ce sont des personnes qui pensent ne pas avoir les moyens d'adhérer à une mutuelle.

Marie-Françoise VALIN dit qu'une réunion publique d'information est prévue le 9 mars.

Evelyne RAULET demande s'il s'agit d'une convention tripartite avec le CCAS.

Madame le MAIRE dit qu'il s'agit d'une coquille dans le projet de convention adressé avec la note de synthèse, mais que la convention est bipartite Commune-Mutuelle. Elle précise que ce sera corrigé dans le texte de la convention.

Madame le MAIRE dit qu'il est proposé au Conseil cette avancée sociale pour que les besoins des futurs adhérents de Vieillevigne soient étudiés avec attention.

Evelyne RAULET demande quels sont les frais liés à la mise en place de la convention.

Madame le MAIRE confirme qu'il n'y a pas d'engagement financier de la commune.

Damien MECHINEAU demande s'il est possible de s'exprimer sur le fond du dossier, la mise en place d'une mutuelle communale, et de différer la décision sur la convention

Madame le MAIRE propose de supprimer l'article sur les frais liés à la mise en place de la convention et ainsi permettre d'avancer.

Marie-Françoise VALIN précise que le projet de convention transmis avec la note de synthèse pourra être modifié à la marge avant la signature.

André LEBRETON ne participe pas au vote.

Question adoptée à l'unanimité.

5 - Acquisition de parcelle – Les Ardelières

Daniel BONNET dit que la commune envisage l'achat d'une parcelle au lieu-dit des Ardelières zonée 2AU et Ab dans le PLU.

Daniel BONNET présente le plan de la parcelle et le prix prévu d'achat.

Madame le MAIRE dit que c'est l'aboutissement d'une négociation commencée il y a quelques années, pour un secteur plus vaste. C'est la négociation sur cette parcelle qui a abouti, et pas le reste, donc l'achat ne concerne que celle-ci.

Madame le MAIRE dit que la parcelle est en zone « à urbaniser », mais qui n'est pas urbanisable dans l'état. Il est important d'engager l'acquisition maintenant que la négociation avec le propriétaire a abouti.

Daniel BONNET précise que c'est une seule et unique parcelle, zonée sur deux secteurs différents.

Marie-Françoise VALIN et Vincent AIRIAU ne prennent part ni au débat ni au vote.

Question adoptée à l'unanimité.

6 - Cession de parcelle N783 – Le Marceau

Daniel BONNET explique que dans le cadre de la réalisation du Lotissement de la Coulée du coteau 2, la commune va céder à l'aménageur une parcelle d'une surface de 46m² situé en entrée de l'aménagement qui sera utilisée comme espace vert.

Daniel BONNET présente le plan et précise que la cession intervient à titre gratuit et que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Question adoptée à l'unanimité.

7 - Lancement de la procédure de déclassement et de cession des délaissés communaux

Daniel BONNET présente tous les dossiers concernés.

Daniel BONNET dit que la Commission Urbanisme a donné un avis favorable au lancement d'une procédure pour l'ensemble des dossiers.

Madame le MAIRE précise que cette délibération ne donne pas un avis sur ce qui sera décidé dans chaque cas, mais se limite à lancer la procédure d'enquête publique.

Madame le MAIRE dit que l'enquête publique dure entre 15 jours et 1 mois. Le Commissaire enquêteur aura ensuite 1 mois pour rendre son rapport. A l'issue de la procédure le Conseil municipal redélibère pour décider des suites de chaque dossier.

Question adoptée à l'unanimité.

8 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Madame le maire dans le cadre de ses délégations.

Questions diverses :

Sylvain MOULET dit que le terrain de football synthétique est terminé depuis quelques mois et demande s'il y aura une convention financière avec La Planche.

Alain BOUCHER répond qu'à ce jour il n'y a pas d'évolution avec La Planche. La Planche a lancé des études pour rénover son terrain. Si la commune fait des travaux, ce sera vu à ce moment-là. Il n'y aura peut-être jamais d'entente avec La Planche pour le financement du terrain de football synthétique de Vieillevigne. Il précise que si, à chaque fois, il faut trouver des financements communs et s'attendre mutuellement, les projets pourraient ne jamais voir le jour.

Madame le MAIRE dit qu'à l'heure actuelle un accord avec La Planche n'est pas trouvé.

Alain BOUCHER dit qu'en ce moment il est important que la rénovation du terrain de La Planche soit faite, sans participation de Vieillevigne.

Myriam VERDIE dit qu'il peut être considéré que chaque commune investit dans les équipements communs qui sont sur son territoire.

Madame le MAIRE dit que La Planche avait indiqué que le calendrier de Vieillevigne pour l'investissement n'était pas envisageable pour eux. Vieillevigne a poursuivi le projet pour le club. Maintenant La Planche va devoir engager des travaux conséquents pour améliorer leurs terrains à leur tour, pour pouvoir maintenir cette activité sur son territoire.

Sans autre demande de prise de parole, Madame le MAIRE déclare la séance terminée.